

QUELQUES CONSEILS

- Identifiez au sein de votre partenariat une ville chef de file qui coordonnera votre réseau et en pilotera la candidature
- Constituez un partenariat en veillant à respecter le nombre total de partenaires (villes et autres) et l'équilibre entre les partenaires issus des régions moins développées, des régions en transition ou des régions plus développées en fonction du cahier des charges de l'appel à projet
- Prenez garde à respecter les budgets mentionnés selon l'appel à projet et la phase concernés
- Identifiez une personne, pour représenter votre ville au sein du réseau, pouvant s'exprimer dans la langue de Shakespeare, travaillant dans un service en lien avec la thématique et ayant une marge d'action possible au niveau local

QUELQUES POINTS DE VIGILANCE

- N'oubliez pas que les appels à projet sont organisés en général en deux phases : constitution du partenariat et définition des enjeux (phase 1) puis mise en œuvre des activités, voire élargissement du partenariat pour certains (phase 2)
- Anticipez le temps nécessaire pour rédiger ou participer à la rédaction de la candidature : réactivité et disponibilité sont essentielles !
- Ayez en tête que la candidature est à rédiger et à soumettre en anglais
- Distinguez bien le taux de financement FEDER pour les régions les plus développées (70%) des régions les moins développées ou en transition (85%)
- Rappelez-vous que seuls sont éligibles : les coûts de personnel, les coûts administratifs et frais de transport, les services et expertises externes et les équipements

URBACT EN QUELQUES CLICS

<http://urbact.eu/urbact-en-france>
<http://www.cget.gouv.fr/urbact/programme-dechanges-urbact>

URBACT, VOUS N'ÊTES PAS SEULS !

- **Secrétariat URBACT** Kristijan Radojic - k.radojic@urbact.eu
- **Point de Contact National France-Luxembourg URBACT**
urbact-fr-lux@cget.gouv.fr
- **Commissariat général à l'égalité des territoires (Responsable-Coordinateur)**
Sabrina Abdi - sabrina.abdi@cget.gouv.fr
- **Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature / Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages**
Delphine Gaudart - delphine.gaudart@developpement-durable.gouv.fr
- **Ministère du Développement durable et des Infrastructures du Luxembourg**
Frederick-Christoph Richters - frederick-christoph.richters@mat.etat.lu

URBACT III POUR LES DÉBUTANTS



URBACT, c'est quoi ?

URBACT est un programme de coopération territoriale qui promeut le développement urbain intégré. Il permet aux villes européennes d'échanger leurs expériences et bonnes pratiques en réseaux transnationaux ; de renforcer leurs capacités en matière de développement urbain ; et de bénéficier d'une expertise thématique.

URBACT, c'est qui et avec qui ?

URBACT s'adresse aux villes des 28 États membres de l'UE, ainsi que de deux pays partenaires, la Norvège et la Suisse.

URBACT, c'est quand ?

URBACT III s'inscrit dans le cadre de la programmation 2014-2020 du FEDER. Les réseaux ont une durée de vie de deux ans et demi répartis en deux phases : 6 mois de préparation et 24 mois de mise en œuvre. Plusieurs appels à projets, ainsi que différents événements à destination des villes engagées dans le programme, vont rythmer la programmation.



URBACT pourquoi ? 9 bonnes raisons de monter un projet URBACT

1 Trouver de nouvelles solutions concrètes pour vos territoires

Vous êtes confronté à une difficulté ou vous souhaitez mettre en place une politique volontariste et intégrée dans des domaines comme l'alimentation durable, l'innovation sociale, le développement économique local, la jeunesse, la lutte contre la pauvreté, la mobilité, la gestion efficace des ressources, le logement ? URBACT vous permet de concevoir de nouvelles solutions opérationnelles et durables pour y répondre.

2 S'inspirer des pratiques et de l'expérience de vos homologues européens

« Ne pas réinventer la roue », « aller plus vite » dans la mise en place de nouvelles pratiques, grâce aux échanges d'expériences entre pairs du développement urbain. URBACT permet de découvrir des pratiques réussies mises en place par des villes et communautés urbaines en France et en Europe, et d'en tirer les enseignements pour les transférer sur son propre territoire.

3 Co-produire vos stratégies urbaines intégrées

Monter ou participer à un réseau URBACT implique pour chaque partenaire de mettre en place un groupe local URBACT composé d'acteurs publics et privés intervenant dans les champs du développement urbain. Ce groupe a pour rôle de concevoir ou mettre en œuvre les stratégies urbaines sur la base des échanges transnationaux et est le garant d'une démarche participative.

4 Agir pour vos territoires

Les échanges d'expériences entre collectivités locales européennes permettent à chaque partenaire de concevoir ou mettre en œuvre une stratégie urbaine intégrée. Celle-ci prend la forme d'un plan d'action intégré opérationnel répondant aux enjeux de chaque territoire.

5 Bénéficier d'une expertise européenne

Le programme offre la possibilité au partenaire de chaque projet de choisir un expert principal et des experts thématiques, qui vous accompagnent tout au long du projet en vous apportant connaissances, analyses, ressources et conseils.

6 Obtenir des financements européens

Le budget total alloué au programme URBACT III est de 96,3 millions d'euros. La contribution du FEDER s'élève à 74,3 millions d'euros tandis que les contributions nationales atteignent 22 millions d'euros.

7 Intégrer une communauté de travail européenne

Monter ou participer à un projet URBACT, c'est aussi intégrer un réseau de praticiens des politiques urbaines (techniciens et élus) contribuant à découvrir d'autres manières de faire. Vous aurez la possibilité de participer à de nombreuses activités organisées par le Secrétariat URBACT : formations, universités d'été, séminaires...

8 Renforcer vos compétences et qualifier vos équipes

URBACT vous permet d'élargir vos connaissances, tant dans le montage d'un projet européen, l'animation de partenariats transnationaux que dans la conception et la mise en œuvre d'approches intégrées et participatives du développement urbain. URBACT, c'est aussi l'acquisition d'une méthode de travail basée sur la mobilisation des acteurs locaux et leur implication dans la durée.

9 Faire connaître votre expertise et savoir-faire en Europe

La participation au programme URBACT est l'occasion de valoriser vos pratiques, vos expériences et savoir-faire au niveau européen, grâce à un très large panel d'outils de communication développés par le Secrétariat URBACT : site web, réseaux sociaux, événements (conférences, festivals, universités d'été).

URBACT, ça se passe comment ?

Qui peut monter ou participer à un projet URBACT ?

Toutes les villes, agglomérations, métropoles des 28 États membres de l'Union européenne, de la Norvège et de la Suisse peuvent être chefs de file ou partenaires d'un projet URBACT, sans limite de taille et ni de population.

Certains appels à projet sont aussi ouverts à d'autres partenaires potentiels : agences locales, universités et centres de recherche, autorités provinciales, régionales ou nationales ayant des compétences dans le domaine urbain.

Comment intégrer un réseau URBACT ?

Candidatures par appel à projet à l'échelle européenne (3 options)

Réseaux pour la conception de stratégies et de plans d'actions intégrés

-> Pour les villes ayant un enjeu urbain sur lequel elles souhaitent s'engager et développer de nouvelles solutions avec une approche participative

Réseaux pour la mise en œuvre de stratégies et de plans d'actions intégrés

-> Pour les villes ayant une stratégie urbaine intégrée avec des financements dédiés à sa mise en œuvre et qui souhaitent trouver des solutions aux défis de l'implémentation

Réseaux pour le transfert de bonnes pratiques

-> Pour les villes ayant des bonnes pratiques à valoriser et à transférer et pour les villes souhaitant adopter ces bonnes pratiques

Ce type de réseaux se constitue en deux temps : appel aux bonnes pratiques puis appel à projet en vue du transfert

Le budget global de chaque réseau sera compris entre 600 000 et 750 000 euros.

